

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 24 juillet 2020

❖ Séance du 03/06/2020

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressé par le maire le 16/07/2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○●○○○○○

❖ Etaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, Christian BAUGROS, Pascal FOREST, Alain LACHAT

Absent : Roger JULIAN

Ont donné un pouvoir : Jérôme BONNARD (donne un pouvoir à C. BAUGROS, Stéphanie DORVIDAL (donne un pouvoir à R. AVRIL)

●○○○○○●○○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche.

●○○○○○●○○○○○

❖ Points à l'ordre du jour

➤ Délibération portant sur l'enquête publique concernant les établissements Roux

Le 27 mars 2020 a été déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet est la création d'une activité de traitement des bois par autoclave dans un bâtiment à construire parcelle 2483. Afin d'éviter la sous-traitance de ce process les ets Roux ont décidé d'acquérir et installer un autoclave. Une enquête publique a donc été lancée du 6 au 20 juillet. Le but étant d'assurer l'information et la participation du public et de prendre en compte les intérêts des tiers.

Les observations et propositions dans le registre doivent être prises en considération par le maître d'ouvrage qui doit y répondre dans les 10 jours.

Des permanences en mairie ont été réalisées le 6/07 16/07 et 20/07. Le rapport du commissaire enquêteur sera laissé à disposition en mairie pendant 1 an.

Suite aux différentes réponses apportées par les Ets Roux, le conseil émet un avis favorable avec les réserves suivants :

- Pollution de l'air : à quoi servent les contrôles s'il n'y a pas d'émanations ?
- Vidage du bassin de rétention : comment fonctionne t'il notamment pendant les périodes de fermetures de l'entreprise l'été. Le bassin doit-il être vidé ?
- Dans le respect de la confidentialité et de la réglementation, la mairie souhaite être destinataire des copies :
 - du contrat de maintenance et des rapports périodiques de visite et d'entretien
 - des contrôles règlementaires de la DREAL
 - du relevé initial des piézomètres et des relevés semestriels

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la désignation des délégués pour le syndicat AGEDI**

Ce Syndicat intercommunal a pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur les NTIC

Proposition du délégué : Stéphanie DORVIDAL

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

➤ **Délibération portant sur l'approbation du rapport d'activité 2019 de LFA**

Le rapport annuel règlementaire a été envoyé en amont pour prise de connaissance. Il doit être présenté à chaque Conseil Municipal des communes membres.

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 1

➤ **Délibération portant sur le recrutement d'un agent communal contractuel**

Marc SOLEILHAC est en disponibilité depuis le 1^{er} septembre 2019. Il a demandé son renouvellement pour un an. Monsieur le maire propose de recruter un agent contractuel pour le poste.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



❖ **Questions diverses**

2 Panneaux « feux interdits » à mettre vers le plan d'eau

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 11h30

